

# Une fête pour la science du 21 au 24 octobre

La fête de la science, manifestation nationale initiée par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche se déroulera du 21 au 24 octobre 2010. Cette opération s'adresse à tous les publics qui s'intéressent à la fois à l'univers du monde scientifique, des sciences expérimentales aux sciences humaines. La fête de la science ouvre également une porte sur l'activité du secteur de l'innovation, ainsi que les musées, associations et enseignants qui développent des projets de culture scientifique. 2010 a été déclarée année internationale

de la biodiversité. L'édition nationale de la fête de la science propose de mettre l'accent sur cette thématique : Biodiversité, biotechnologie et bioéthique, quels défis pour l'avenir ? Ces jours de fête permettront d'explorer le monde du vivant, sa diversité, sa variabilité, la dynamique des interactions entre les organismes dans les écosystèmes terrestres, aériens, aquatiques... ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. L'université d'Orléans accueillera le point fort de cette 19<sup>e</sup> édition de la fête de la science dans le

Loiret : le village des sciences. Stands d'animation et d'expérimentation, café des sciences, projection de films et visite de laboratoires... Chercheurs, scientifiques, enseignants et animateurs vous attendent le samedi 23 et le dimanche 24 octobre de 10 h à 18 h. Cette manifestation est gratuite et ouverte à tous !



Retrouvez le programme complet sur : [www.fetedelascience.fr](http://www.fetedelascience.fr)

## AGENDA

### Serv'Innov Le forum de l'innovation par les services.

MERCREDI 22 ET JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010

Lieu : Centre de conférences d'Orléans.

L'innovation par les services. Les nouveaux leviers pour développer votre entreprise. Conférences, ateliers, rendez-vous et rencontres.

Renseignements & inscription : [www.forum-servinnov.com](http://www.forum-servinnov.com)

### Polepharma Meetings Rencontres annuelles des décideurs de l'industrie pharmaceutique.

MERCREDI 22 ET JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010

Lieu : Parc des Expositions de Dreux.

Congrès national le 22 sur le thème « Dans un contexte de mutations de l'industrie pharmaceutique, pourquoi et comment produire en France ? ».

Le 23, la convention d'affaires avec la présence d'acteurs de Polepharma, le cluster national de la production pharmaceutique.

Renseignements & inscription : [www.polepharma-meetings.com](http://www.polepharma-meetings.com)

### Journée Escem Entreprendre

MARDI 5 OCTOBRE 2010

Lieu : Escem, 1, rue Léo Delibes à Tours

Les étapes-clés de la création d'entreprise, les outils de financement, la franchise, l'utilisation des réseaux, convaincre les investisseurs.

Renseignements : [caubry@escem.fr](mailto:caubry@escem.fr)

### 40 ans de l'Université François-Rabelais de Tours

DU 6 AU 10 OCTOBRE 2010

Lieu : Site des Tanneurs, 3 rue des Tanneurs à Tours.

De nombreuses manifestations sont prévues. Consulter le programme sur : [www.univ-tours.fr/40ans](http://www.univ-tours.fr/40ans).

Renseignements : [emilie.rolleau@univ-tours.fr](mailto:emilie.rolleau@univ-tours.fr)

### Formations RDT

Lieu : CRRI Orléans

JEUDI 14, VENDREDI 15 ET 22 OCTOBRE 2010

Prospecteur - Méthodes et outils, de la détection à l'accompagnement de projet.

LUNDI 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010  
Cession d'accueil du RDT Centre.

JEUDI 4 ET VENDREDI 5 NOVEMBRE 2010

Gestion du 1<sup>er</sup> RDV avec le chef d'entreprise.

### Evènement Centre Europe et PME

Lieu : Ecole Polytechnique à Tours

MERCREDI 6 OCTOBRE 2010  
Réunion d'information

« Financements européens des partenariats chercheurs-entreprises »

## Innovia Touraine, des entreprises présentes et ambitieuses



Le package d'accompagnement aux projets d'innovation et de croissance proposé par l'Aritt Centre et la CCI Touraine a reçu un accueil plutôt favorable auprès des PME de Touraine, puisqu'une douzaine de projets ont été accrédités en moins de six mois.

Ce dispositif s'adresse aux PME ayant des projets d'innovation et de développement stratégique pour leur avenir. Pour rappel, la formule d'accompagnement comprend l'intervention de consultants expérimentés, des crédits

formation, des outils d'identification et d'orientation vers des partenaires et des échanges d'expériences entre bénéficiaires.

Innovation de produits et de services, structuration des équipes de R&D, marketing et commercialisation... Les projets présentés soulignent une volonté réelle des entreprises de se différencier pour rester compétitives : 50 projets devraient être accompagnés jusqu'en 2012 en Touraine, alors n'hésitez pas à profiter d'Innovia Touraine qui est soutenu par l'Europe, l'Etat, le Conseil régional du Centre, le Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours + et Oseo. ([www.innovia-touraine.com](http://www.innovia-touraine.com))

CCI Touraine : Simon Abraham au 02 47 47 21 12 – [sabraham@touraine.cci.fr](mailto:sabraham@touraine.cci.fr)

Aritt Centre : Emmanuel Lionnais – [emmanuel.lionnais@arittcentre.fr](mailto:emmanuel.lionnais@arittcentre.fr)

## Maîtriser et protéger l'information grâce à l'intelligence économique



A ceux qui se posent la question : « L'intelligence économique, ça sert à quoi ? Et quel est l'intérêt pour mon entreprise ? », le site [www.iecentre.fr](http://www.iecentre.fr) propose une réponse utile et pédagogique pour les guider dans la maîtrise et la protection de l'information utile au développement de leur entreprise. Il offre un accès aux méthodologies de l'intelligence économique, une compilation d'informations sectorielles et un annuaire des principaux acteurs régionaux susceptibles de les aider dans leurs démarches...

Cette action, voulue par l'Etat et la Région, et s'appuyant sur les Chambres de Commerce et d'Industrie, l'Aritt mais aussi les organismes de formation à l'intelligence économique, permet de fédérer un réseau d'acteurs sur le terrain au service des entreprises. Le portail régional d'intelligence économique sera officiellement lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2010 à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

## Premier bilan de la Stratégie régionale de l'innovation

Cette année encore, les acteurs économiques de la région se réuniront pour évoquer les avancées de la Stratégie régionale de l'innovation, adoptée l'année dernière, et valoriser les entreprises qui ont su tirer partie de l'innovation pour assurer leur développement.

Rendez-vous le 29 novembre 2010 au Centre de Conférences d'Orléans.



Aritt Centre, 6 rue du Carbone, 45072 Orléans Cedex 2.

02 38 88 88 10 • [contact@arittcentre.fr](mailto:contact@arittcentre.fr) • [www.arittcentre.fr](http://www.arittcentre.fr)



# L'innovation

en région Centre



N°13 - Septembre 2010

Journal d'information de l'Ariftt Centre

## Le crédit d'impôt recherche, un levier pour la R&D

Un encouragement fiscal à saisir : le crédit d'impôt recherche (CIR) a pour but de soutenir l'effort de recherche-développement des entreprises, quelle que soit leur taille, afin d'accroître leur compétitivité. Il permet d'alléger de 30 %, voire de 50 %, les dépenses annuelles de R&D d'une entreprise.

« **S**ur un projet de 600 000 €, qui portait sur la mise au point du système d'épuration Ecophyltre – un filtrage par les roseaux –, nous avons bénéficié d'un crédit d'impôt recherche représentant 20 % de l'investissement global. Pas mal ! », estime Joëlle Paing, responsable R&D chez Jean Voisin SAS, une entreprise de Beaumont-la-Ronce, au nord de Tours, spécialisée dans le traitement des eaux usées (lire l'encadré).

La mesure d'allègement fiscal créée en 1983, et qui a évolué en 2004 et 2008, consiste en un crédit d'impôt de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, et de 5 % au-delà. La collaboration éligible avec un laboratoire public pousse l'avantage fiscal : l'assiette du CIR est alors doublée. « On peut alors récupérer jusqu'à 100 % des dépenses de R&D la première

année », souligne Serge Gasnier, directeur du Cresitt Industrie à Olivet. Travailler avec une entreprise agréée permet, néanmoins d'intégrer les dépenses éligibles dans l'assiette du CIR à hauteur de 50 %.

Le crédit d'impôt recherche constitue une dépense publique élevée. Il a coûté 1,5 Md€ à l'Etat en 2008 et 5,8 Md€ en 2009 (source *Le Monde*). Autant dire qu'il est assorti de conditions strictes. Si toute entreprise industrielle, commerciale et agricole soumise à l'impôt sur les sociétés

ou à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux est concernée, dans tout projet il leur faut distinguer ce qui constitue réellement de la R&D. En tout état de cause, que les dépenses de R&D soient effectuées en interne ou sous-traités à un laboratoire public ou à une entre-

*La mesure consiste en un crédit d'impôt de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et de 5 % au-delà*



**E**n région Centre les universités de Tours et d'Orléans ont une longue tradition de partenariat avec les entreprises. L'université de Tours a été la première en France à créer un laboratoire mixte public privé au sein d'une entreprise industrielle et demeure dans les quatre premières universités par le nombre de ses laboratoires mixtes publics privés. La création du PRES Centre Val de Loire Université autour des deux universités d'Orléans et de Tours va permettre de renforcer leur rôle dans le développement économique de la région. Ce rôle est primordial pour l'innovation, le transfert de technologie, la formation aux nouveaux métiers, l'adaptation de la formation du capital humain de notre région.

Mais l'université se doit aussi de coopérer avec l'ensemble des entreprises, des universités et des acteurs de la vie économique dans le monde. La qualité de ces partenariats internationaux et le caractère novateur de nos travaux de recherche font l'attractivité de nos deux universités qui contribuent ainsi à attirer en région Centre de nouveaux acteurs économiques.

Le renforcement des liens entre les universités et les entreprises est une impérative nécessité pour réaliser l'économie de la connaissance et de l'innovation. Au-delà des investissements d'avenir, l'ensemble des acteurs et des décideurs de la région Centre devront avoir la volonté de continuer cette action nécessaire au développement de notre région.

Loïc Vaillant,  
Président de l'université François-Rabelais

«L'Innovation en région Centre» est éditée par l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (Ariftt) Centre, 6 rue du Carbone, 45072 Orléans Cedex 2.

Directeur de la publication : Armand Blottin. Impression : Vincent à Tours.



## Les dépenses de R&D éligibles au CIR

- Dotations aux amortissements des biens affectés à des opérations de R&D
- Dépenses de personnel concernant les chercheurs et techniciens
- Dépenses de fonctionnement qui sont fixées forfaitairement par rapport aux dépenses de personnel (75 % dans le cas le plus général)
- Dépenses de R&D confiées à des organismes agréés par le ministère de la Recherche tant en France que dans un pays de l'Union européenne dans la limite de 2 millions d'euros par an
- Frais de dépôt et de maintenance des brevets
- Frais de défense des brevets, sans limitation
- Dépenses de normalisation afférentes aux produits de l'entreprise
- Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €
- Dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections exposées par les entreprises du secteur textile-habillement-cuir.

prise agréée, elle doivent être éligibles en matière de R&D. On apprécie l'éligibilité par la comparaison entre le projet de R&D de l'entreprise et l'état de l'art (toutes les informations accessibles aux professionnels).

Le Manuel de Frascati (OCDE 2002) la définit ainsi : « Les activités de R&D doivent avoir un caractère de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou de développement expérimental. Ainsi, un prototype est un modèle original faisant partie intégrante de travaux de R&D destinés à arrêter des choix de conception. Il a donc pour objectifs de vérifier des hypothèses scientifiques ou techniques, d'évaluer de nouvelles formules de produits, de nouvelles spécifications de produits finis et d'étudier un équipement et des structures spéciaux pour un nouveau pro-

jet. » Quant aux dépenses éligibles, retenues pour le calcul du CIR, elles sont clairement décrites dans le Guide pratique à télécharger sur le site internet de l'Arift.

Sous-traitant de l'électronique, études et réalisations, Daniel Fanon, fondateur et pdg de Systech à Gallardon (28), connaît bien la question : son entreprise (43 personnes, 4 M€ de CA), spécialisée dans la réalisation de prototypes et petites et moyennes séries, est agréée CIR, « l'une des rares PME à l'être », précise-t-il. Cet agrément pour quatre ans (2008-2011) lui a été accordé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il était essentiel pour cette entreprise qui fait du

développement pour GE Medical System. La facture des travaux de R&D que produit Systech entre ainsi dans l'assiette du Crédit impôt Recherche de son client. « Mais je m'aperçois que le CIR n'est pas connu de toutes les entreprises, regrette Daniel Fanon, notamment les petites entités qui ont pourtant des idées... » Cette appréciation de l'éligibilité au CIR des dépenses de R&D peut être

source d'incertitude des chefs d'entreprise sur la lecture qu'en fera l'administration. Pour rester serein, le chef d'entreprise peut déposer une demande d'avis préalable, appelée rescrit fiscal, auprès de la Direction des services fiscaux dont dépend l'entreprise.

Il peut aussi présenter une demande de même nature au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche représenté dans les régions par les DRRT (Délégués régionaux à la recherche et à la technologie), à l'ANR (Agence nationale de la recherche) ou auprès d'Oseo, afin de s'assurer que ses projets de dépenses de recherche présentent « un caractère scientifique et technique les rendant éligibles au CIR. À défaut de réponse de l'administration ou d'un des organismes dans un délai de 3 mois, un accord est réputé obtenu », indique l'Arift, dans le Guide pratique du CIR. Afin de s'assurer de

l'éligibilité des travaux de R&D, une entreprise peut aussi demander par un courrier adressé au service des impôts dont elle dépend un contrôle sur demande. « Le résultat de ce contrôle vaut prise de position formelle opposable à l'administration fiscale ».

*Le CIR n'est pas connu de toutes les entreprises, notamment les petites entités qui ont pourtant des idées.*

Comment récupérer le crédit d'impôt ? Pendant une période de cinq ans, les nouvelles entreprises peuvent bénéficier de la restitution immédiate du crédit d'impôt, en l'absence de bénéfice imposable suffisant pour permettre une déduction directe. Les jeunes entreprises innovantes et les PME de croissance, dites "gazelles", peuvent également bénéficier de cette restitution pendant toute la période où elles répondent aux conditions fixées par la loi.

Enfin, pour améliorer la trésorerie et soutenir l'investissement des entreprises, l'administration fiscale s'est engagée dès le début de l'année 2009 au remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche.

Pour tout renseignement, contacter :  
DRRT Centre  
Tél. : 02 38 43 33 52  
mail : drrt.centre@recherche.gouv.fr



Bureaux d'études et réalisations Systech à Gallardon (28)

## Chez Jean Voisin, le CIR, c'est limpide



Joëlle Paing, responsable de la R&D chez Jean Voisin SAS, à Beaumont-la-Ronce (70 salariés) a déposé un premier dossier CIR en

2005. Il portait sur la mise au point d'un nouveau process de filtrage des eaux usées par les roseaux, la spécialité de l'entreprise qui a déjà déposé huit brevets depuis 1996. Le système breveté en 2008, Ecophyltre, exige désormais moitié moins d'espace, soit 1,2 m<sup>2</sup> par habitant au lieu de 2 m<sup>2</sup> auparavant, grâce à l'emploi de la mayennite, un nouveau matériau granulaire, poreux, qui favorise le développement des micro-organismes.

« A l'époque, monter un tel dossier pour obtenir un crédit d'impôt recherche, c'était un peu compliqué », se souvient-elle. Chance ou malchance ? « Un contrôle fiscal est arrivé juste après ! » Bien que fait « à la va-vite », le dossier a été jugé correctement rempli, les activités déclarées ont été approuvées, éligibles au CIR. Mais « nous avons déclaré moins que nous aurions dû. Du coup, c'est l'administration qui a effectué la correction... en notre faveur ». Après ce contrôle,

Joëlle Paing s'est plongée dans le sujet ; elle présente désormais chaque année un dossier CIR, « pas lourd à gérer » assure-t-elle : « Les documents comportent toutes les explications nécessaires ». Aujourd'hui, la société Jean Voisin va plus loin : elle mène un projet collaboratif avec l'Ecole des Mines de Nantes, « qui vise à l'amélioration des performances épuratoires, en étudiant les paramètres azote et phosphore. Nous allons ainsi au-devant de l'évolution des normes de rejets, qui imposeront en 2015 le bon état des eaux dans les communes », poursuit Joëlle Paing qui s'est organisée entre les financements européens, le recrutement d'un doctorant Cifre : « Nous avons besoin de visibilité : nous avons donc réalisé un prévisionnel de crédit d'impôt recherche sur plusieurs années. Ce n'est pas compliqué : par exemple, quand une subvention arrive, on la soustrait, tout simplement. »

## Le Cresitt Industrie : « Pour aller plus loin »

Une double casquette : le Cresitt Industrie, basé à Olivet, près d'Orléans, et labellisé CRT (centre de ressources technologiques), exerce une mission para-publique d'information et d'animation technologique, de mise en relation. Il propose également des prestations, des études, du conseil et des formations sur ses spécialités en électronique « entre recherche technologique et bureau d'étude. Les travaux de R&D que nous facturons peuvent rentrer dans l'assiette du CIR », (NDRL sous réserve de l'éligibilité) précise Serge Gasnier, le directeur d'une équipe de 8 collaborateurs, dont 6 ingénieurs ou docteurs.

Ce centre technique travaille notamment sur les systèmes embarqués, la vision industrielle, les RFID, la mesure de l'énergie dans l'habitat ou le rendement photovoltaïque... le tout en

complément des laboratoires de recherche : « Nous réalisons par exemple des maquettes ou démonstrateurs, pas des produits à vendre. Nous ne constituons donc pas une concurrence. De plus, nous savons gérer la confidentialité, nous sommes par ailleurs très contrôlés, et membres du réseau de diffusion technologique : l'information circule mais sous contrôle » : Serge Gasnier situe ainsi le Cresitt au cœur des préoccupations des entreprises, PME ou grands groupes implantés dans la région, tel Gemalto, Hitachi, Maquet, mais également Wirecom, DSA, Systechn...

« Notre sensibilité régionale nous conduit à faire travailler les bureaux d'études de la région, à participer aux activités des pôles de compétitivité. Notre démarche consiste à essayer de comprendre une problématique

qui nous est soumise, sans faire perdre de temps : si ce n'est pas dans notre thématique, j'oriente le demandeur vers un autre conseil. » Mais le Cresitt aide aussi les entreprises à monter leurs dossiers de CIR, à montrer l'éligibilité des dépenses : « C'est un dispositif très intéressant qui permet aux entreprises de faire plus de R&D, mais qui coûte à l'État. Il faut donc en faire bon usage, ne pas mettre n'importe quoi dedans, pour ne pas risquer un jour la suppression d'un tel outil ».

